

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2530(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Secteur des fruits et légumes et secteur vitivinicole: dérogation, en ce qui concerne l'année 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 (modifiant les règlements délégués (UE) 2020/884 et (UE) 2016/1149)	
Complétant 2011/0288(COD)	
Sujet	
3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux	
3.10.06.01 Fruits, agrumes	
3.10.06.02 Légumes	
3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Agriculture et développement rural	 LINS Norbert	28/01/2021

Evénements clés			
27/01/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00371	
27/01/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
09/02/2021	Décision du Parlement	T9-0035/2021	
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
22/02/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2530(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/05215

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2021)00371	27/01/2021	EC

Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0111/2021	03/02/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0035/2021	09/02/2021	EP	